
Proclamation envoyée par l'accusateur militaire près de l'armée d'Italie relative au duel, lors de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Proclamation envoyée par l'accusateur militaire près de l'armée d'Italie relative au duel, lors de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 476-477;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_26035_t1_0476_0000_20

Fichier pdf généré le 31/03/2022

21

La société populaire de Mayenne admire le courage, l'énergie et les travaux de la Convention; l'invite à rester à son poste, et exprime son indignation contre les monstres qui osent lever leurs poignards sur la représentation nationale: en vain, dit-elle, le perfide Anglais cherchera-t-il, par ses noirs complots, à semer parmi nous la défiance et les soupçons. Toujours les yeux attachés sur nos représentants, nous ne reconnoissons que leur voix, et nous serons inséparables des pères de la patrie: elle applaudit ensuite à l'intrépidité des marins français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

22

Le président du département de l'Hérault adresse à la Convention plusieurs exemplaires de l'état des ventes des biens d'émigrés pendant les mois de Nivôse, Pluviôse et Ventôse. Il en a été vendu pour 1,293,501 liv., dont l'estimation n'étoit que de 598,765 liv. Il travaille à faire le relevé des ventes postérieures non moins avantageuses.

Mention honorable, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

23

Le conseil-général de la commune de Montpolyte (3) écrit à la Convention qu'à la nouvelle de l'assassinat de Robespierre et de Collot-d'Herbois, ils ont juré une haine éternelle au peuple anglais, qui, se disant libre, est le plus esclave, le plus lâche et le plus cruel qui existe. Vous avez décrété, dit-il, la guerre à mort contre ce monstre; c'est le vœu des vrais montagnards: qu'ils périssent donc par les mains des hommes libres.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Montpolyte, s.d.] (5).

« Citoyens représentants,

Tandis que nos armées pulvérisent les satellites des tyrans couronnés, ils cherchent à ressusciter parmi nous leurs agens assassins. Les monstres! C'est aux plus zélés défenseurs des droits de l'homme qu'ils en veulent. Mais l'Être Suprême, qui veille sur les destinées de la France a paralysé

encore une fois leurs instruments homicides. Quoi, Robespierre et toy Collot d'Herbois! Vous étiez désignés pour être les victimes de l'exécrable Pitt! A cette nouvelle une sainte indignation s'est emparée de nos cœurs; et nous avons juré une haine éternelle à ce peuple, qui se disant libre, est le plus esclave, le plus lâche, et le plus cruel qui existe. Vous avez décrété la guerre à mort contre ces monstres; c'est le vœu des vrais Montagnards. Qu'ils périssent donc, des mains des hommes libres, que la Carthage moderne soit réduite en cendres, et que son sol soit purifié, par les chants patriotiques de nos phalanges victorieuses. Vive la République! »

LACROIX (notable), DURANT (2 fois), FLAVIER, COUTELLE, BOISSIÈRE, ROCHEBLAVE (2 fois), NICOLAS
l'aîné

[et 10 signatures illisibles.]

24

L'agent national du district d'Orthez (1) annonce qu'un bien d'émigré, estimé 11,150 liv., s'est vendu 48,115 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

25

L'administration du département de l'Aube est indignée de l'attentat dirigé contre Robespierre et Collot-d'Herbois; elle félicite la Convention sur son décret contre les infâmes Anglais. Elle l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

26

L'accusateur militaire près l'armée d'Italie fait hommage d'une proclamation relative aux duels, il doit s'éteindre, dit-il, sur la terre de la liberté: ce sera un triomphe nouveau pour la raison, un bienfait préparé pour les peuples, et des larmes épargnées à l'humanité.

[Applaudissements]

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (4).

PROCLAMATION RELATIVE AU DUEL

Police militaire

(1) P.V., XLI, 95.

(2) P.V., XLI, 96. *J. Sablier*, n° 1425; *M.U.*, XLI, 330-331.

(3) Ci-dev^t St. Hipolyte, Gard.

(4) P.V., XLI, 96. *Bⁱⁿ*, 22 mess.; *J. Sablier*, n° 1425; *J. Fr.*, n° 652; *Ann. R.F.*, n° 220; *Débats*, n° 659.

(5) C 308, pl. 1199, p. 21.

(1) Basses-Pyrénées.

(2) P.V., XLI, 26. *M.U.*, XLI, 330.

(3) P.V., XLI, 26. *Bⁱⁿ*, 1^{er} therm. (2^e suppl^h); *J. Sablier*, n° 1425. A rapprocher de, même jour, Affaires non mentionnées, n° 57.

(4) P.V., XLI, 96. *Audit. nat.*, n° 656; *J. Fr.*, n° 652; *J. Sablier*, n° 1425.

L'accusateur militaire à l'Armée d'Italie :

SOLDATS de la RÉPUBLIQUE,

Encore des duels dans l'armée ! Le sang français est répandu par des mains françaises, et en présence de nos ennemis !

Par quelle fatalité ce préjugé barbare, enfant de la féodalité et du royalisme, existe-t-il encore ! Tous les préjugés sont anéantis et celui-là survit à cette mort éternelle !

On dit qu'il tient à l'honneur ! préjugé plus funeste que le premier, puisqu'il en est l'aliment.

Sous le règne des rois, des esclaves pouvoient se battre. Qu'importoit à ces hommes l'existence d'un autre !

Mais sous celui des lois, dans un état démocratique, notre existence n'est plus à nous, elle est toute à la patrie. Le citoyen doit défendre son concitoyen ; s'il l'assassine, il assassine sa patrie, en lui enlevant un de ses défenseurs, un de ses enfans ; et le duel est un assassinat.

On dit qu'il tient à l'honneur ! Mais le champ de bataille qui devient le tombeau d'un français n'est plus le champ de l'honneur. Il est la place de l'infamie ; et à côté d'une pierre diffamatoire pour l'assassin et l'assassiné, devrait s'élever un cyprès arrosé des larmes de l'humanité !

On dit qu'il tient à l'honneur ! Républicains, l'honneur, que dis-je, le devoir d'un Français est de mourir pour sa patrie. C'est contre ses ennemis qu'il doit tourner ses armes ; ce n'est que de leurs mains qu'il doit recevoir la mort. Mort honorable ! seul champ de l'honneur sur lequel doit s'élever une colonne portant cette inscription simple : *ici un républicain mourut pour sa patrie.*

Soldats de la République, vous volez de conquêtes en conquêtes. Déjà votre conduite sage et prudente a fait mentir vos lâches calomnieux ; déjà vos vertus vous ont concilié l'affection du peuple que vous avez vaincu ; soyez vos vainqueurs, anéantissez dans l'amour de la République un préjugé funeste. Quelle leçon pratique pour vos ennemis !

L'Armée d'Italie a bien mérité de la patrie ; achèvez votre ouvrage elle aura bien mérité des peuples et des générations futures.

Si la voix de la nature et du devoir étoit muette, si le duel doit se renouveler dans l'armée, j'en poursuivrai les auteurs et complices avec toute la sévérité de mon ministère, et je les livrerai à la vengeance des lois. Je regarderai comme complices, comme suspects et ennemis de la République, ceux qui seront témoins d'un duel, ou qui, en étant instruits directement ou indirectement ne le dénonceroient pas dans les 24 heures. Je mets sous la surveillance et la responsabilité des chefs et supérieurs dans l'armée et des conseils de discipline la répression d'un tel attentat, et je vouerai à l'infamie ceux qui cherchoient à le cacher aux magistrats, en les dénonçant au *Peuple français et à la Convention nationale.*

La présente proclamation sera transmise à la Convention nationale et lue à l'ordre dans l'armée.

Fait au quartier général à Nice,
le 9 prair. II (1).

(1) *Bⁱⁿ*, 22 mess.

27

La société populaire, le conseil-général de la commune, le comité de surveillance, le juge-de-peace et la garde nationale de Martigné-ferchaud, département d'Ille-et-Vilaine, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux et sur son énergie à démasquer et à punir les traîtres, expriment leur indignation sur l'attentat dirigé contre deux des plus fidèles représentans du peuple, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).
[*Applaudissements.*]

28

Les administrateurs du district de Loches (2) envoient à la Convention l'état des dons patriotiques entrés au magasin depuis le 22 Nivôse jusqu'au 1^{er} Messidor.

Insertion au bulletin, renvoi aux comités des marchés (3).

29

Lyon Morange, domicilié à Lunéville, fait don à la Nation de sa maîtrise de tailleur.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (4).

30

La société populaire d'Yssingaux, département de la Haute-Loire, admire les travaux de la Convention. Augustes représentans, dit-elle, vous avez déjoué les perfides manœuvres des monstres qui, pour mieux exercer leurs forfaits, vouloient faire méconnoître la divinité.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

31

La société populaire de Varilhes, département de l'Ariège, a célébré la fête de l'auteur de la nature ; elle jure une haine éternelle aux despotes et à tous les ennemis du peuple, applaudit aux travaux de la Convention, lui té-

(1) *P.V.*, XLI, 97. *Bⁱⁿ*, 1^{er} therm. (2^e suppl^t) ; *Rép.*, n° 202.

(2) Indre et Loire.

(3) *P.V.*, XLI, 97. *Bⁱⁿ*, 20 mess. ; *J. Sablier*, n° 1425 ; *J. Paris*, n° 556.

(4) *P.V.*, XLI, 97. *Bⁱⁿ*, 22 mess.

(5) *P.V.*, XLI, 97. *Bⁱⁿ*, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).